



3 • Réglementation des installations classées



Toute entreprise industrielle ou agricole dont l'activité est source de pollutions et de consommation importante d'énergie est susceptible d'être concernée par la réglementation des **installations classées**.

Les activités soumises à la réglementation des installations classées sont indiquées dans une nomenclature qui se présente en 2 catégories :

- Stockage ou emploi de substances dangereuses
- Type d'activité

Par exemple :

- le stockage de liquide inflammable
- Puissance installée pour le travail mécanique des métaux supérieure à 50 KW

■ Régimes de classement

En fonction de l'importance des risques, l'entreprise est soumise à l'un des régimes de classement suivant :

- Déclaration
- Enregistrement
- Autorisation



CT CONSEILS

966, route de Marboz • 01440 VIRIAT • Tél. : 06 22 42 52 40
contact@ct-conseils.fr • www.ct-conseils.fr
SARL au capital de 38 000 € • RCS Bourg en Bresse 790 612 139
SIRET : 790 612 139 000 10 • APE : 7490B

■ Prescriptions applicables

Les prescriptions applicables dépendent du régime de classement et des risques spécifiques à l'activité déclarée.

Pour les installations neuves :

- Assistance technique à la rédaction du dossier de déclaration, d'enregistrement ou de demande d'autorisation

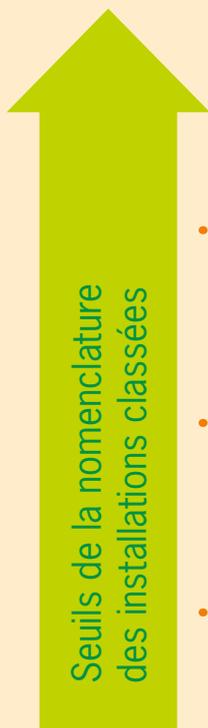
Pour les installations en cours d'exploitation :

- Organisation des contrôles périodiques pour les installations soumises à déclaration
- Gestion des prescriptions applicables (foudre, bruit, autosurveillance des rejets, déchets, plan d'urgence...)
- Maîtrise du risque légionelle
- Assistance technique à la rédaction du bilan de fonctionnement
- Réponse à l'administration en cas de **mise en demeure**
- Assistance technique à la rédaction du mémoire de cessation d'activité

Lors de l'achat ou de la modification d'une installation :

- Diagnostic et bilan des rubriques applicables

Obligations réglementaires



Installation soumise à Autorisation

Articles R512-12 à R512-45 du Code de l'environnement

Seuils d'autorisation

Installation soumise à Enregistrement

Articles R512-46-1 à R512-46-30 du Code de l'environnement

Seuils d'enregistrement

Installation soumise à Déclaration

Articles R512-47 à R512-66-2 du Code de l'environnement

Seuils de déclaration

Réglementation des installations classées **non applicable**



CT CONSEILS

966, route de Marboz • 01440 VIRIAT • Tél. : 06 22 42 52 40
contact@ct-conseils.fr • www.ct-conseils.fr
SARL au capital de 38 000 € • RCS Bourg en Bresse 790 612 139
SIRET : 790 612 139 000 10 • APE : 7490B